

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

N° 2023/12.01

L'an deux mil vingt-trois et le sept décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 01/12/2023

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. CŒUR Sébastien, M. ASSOGBA Guillaume, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain), Mme PELLETIER Catherine (Pouvoir à Mme THEVENON NICOLI Blandine).

Secrétaire élue : Mme THEVENON NICOLI Blandine.

Objet de la délibération: DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE SOLIDARITÉ : MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de la Place des Combattants. Il précise l'intérêt de déplacer le monument aux morts et de l'installer sur le parvis de la mairie, situation permettant de célébrer les commémorations sans encombrer les voies de circulation.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise de marbrier GEAY GIROUD d'un montant de 20 000 €HT à la création d'un nouveau Monument aux morts.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention suivante :

- Enveloppe de solidarité du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, considérant la nécessité de ces travaux,

DECIDE d'inscrire la commune de MARINGES au programme d'aide départementale pour les travaux de Création d'un monument aux morts,

SOLLICITE une subvention du département au titre de l'enveloppe de solidarité à hauteur de 50% soit 10 000 €HT.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire



La secrétaire de séance,
M. Blandine THEVENON NICOLI,